

Mairie
80B Allée de la mairie
07360 St Fortunat sur Eyrieux
Tél. : 04 75 65 23 96
Courriel : mairie-st-fortunat-seyrieux@wanadoo.fr

Arrêté 097/2019 - registre 5
Modification de la durée hebdomadaire de travail
De Mme Laurence Clair
Adjoint administratif territorial

Le Maire de Saint-Fortunat-sur-Eyrieux,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
Vu la délibération en date du 19 décembre 2019 fixant la durée hebdomadaire de travail à 28 heures à compter du 1^{er} janvier 2020,
Vu l'arrêté en date du 12 janvier 2015,
Vu la déclaration de vacance d'emploi effectuée auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche,
Vu la lettre de l'agent en date du 10 décembre 2019 acceptant le changement de durée hebdomadaire,

ARRETE

ARTICLE 1 :

A compter du 1^{er} janvier 2020, Mme Laurence Clair, adjoint administratif territorial, effectuera une durée hebdomadaire de travail de 28 heures.

ARTICLE 2 :

Mme Laurence Clair percevra une rémunération calculée sur la base de 28/35^{ème} de l'Indice Brut 354, Indice Majoré 330.

ARTICLE 3 :

Mme Laurence Clair est affiliée à la CNRACL.

ARTICLE 4 :

Ampliation du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé(e) et transmise au :

- Président du Centre de Gestion,
- Comptable de la Collectivité.

ARTICLE 5 :

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (palais des juridictions administratives – 184 rue Duguesclin - 69433 Lyon cédex 3) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à Saint-Fortunat,
Le 31 décembre 2019

Par délégation
La deuxième adjointe
Anne-Marie Allibert



Notifié le 31.12.2019
Signature de l'agent

